

CONSTRUIRE SANS AMBROISIE



■ Ce que vous devez faire* avant de construire



● L'ambrosie est présente à l'état vert



- S'assurer qu'il s'agit d'ambrosie
- La détruire avant sa floraison : l'arracher ou la biner la faucher (à répéter si besoin) en dernier recours, désherber chimiquement

● L'ambrosie est présente à l'état sec



- S'assurer qu'il s'agit d'Ambrosie en observant les graines sur la plante
- Arracher et brûler les plantes sèches (en respectant les obligations légales)
- Éventuellement recourir aux désherbants pour préparer les aménagements post-construction

● L'ambrosie est invisible, mais il y en a déjà eu sur la parcelle ou il y en a sur les parcelles voisines



- Contrôler régulièrement les levées des plantes (sorties de terre) pour les détruire rapidement par arrachage, binage ou, en dernier recours, par désherbage chimique

● L'ambrosie est supposée absente



- Contrôler régulièrement les levées des plantes (sorties de terre) pour vérifier l'absence de graines dans le sol
- Éviter les mouvements de terre et ne pas laisser de tas de terre non couvert
- Éviter d'importer du remblai ou de la terre qui serait infesté de graines d'ambrosie sur le chantier



*** votre responsabilité est engagée**

«...les propriétaires, locataires, ayants droit ou occupants à quelque titre que ce soit, (y compris agricoles), ainsi que (...) les responsables des chantiers de travaux, sont tenus : de prévenir la pousse des plants d'ambrosie, de nettoyer tous les espaces où pousse l'ambrosie... En cas de défaillance des intéressés, les Maires sont habilités à faire procéder, aux frais de ceux-ci, à la destruction des plants d'ambrosie »

Arrêté préfectoral Isère N° 2000-1572 du 7 mars 2000

Éliminer l'ambrosie est de la responsabilité de tous !

à transmettre à votre entrepreneur

CONSTRUIRE SANS AMBROISIE

■ Ce que vous devez faire* en cours de chantier



- Si l'ambrosie apparaît
 - S'assurer qu'il s'agit d'ambrosie
 - La détruire avant sa floraison : l'arracher, la biner ou la faucher (à répéter si besoin)
 - Éventuellement, recourir aux désherbants pour nettoyer la parcelle et préparer les aménagements post-construction

- Si vous devez évacuer de la terre (fondations, cave...)
 - Faire un décapage préalable pour ne pas exporter la terre de surface (susceptible d'être infestée de graines d'ambrosie)

- Si vous utilisez des outils d'excavation ou des engins
 - Laver les engins et les outils d'excavation avant de les utiliser sur le chantier

- Si vous conservez des stocks de terre végétale ou de remblai
 - Couvrir les tas par un couvert végétal, un paillis ou un géotextile

■ Ce que vous devez faire* en fin de chantier



- Si vous pouvez aménager le jardin rapidement
 - Installer votre aménagement paysager dès que possible
 - Installer, sur toutes les surfaces de sol dénudées, un couvert végétal pour concurrencer l'ambrosie
 - Installer un paillis sur les surfaces que vous souhaitez conserver sans couvert végétal (par exemple : broyat de palettes, copeaux de bois, écorces de pin, pouzzolane, concassés calcaires...)

- Si vous ne pouvez pas aménager rapidement ce jardin
 - Surveiller la sortie de terre de l'ambrosie pour la détruire rapidement (binage, arrachage, désherbage... à répéter si nécessaire)
 - Installer un paillis ou un géotextile couvrant toutes les surfaces de sol dénudées
 - Semer une plante de couverture du sol. Vous pourrez l'enfouir et améliorer ainsi votre sol avant l'installation de votre jardin (engrais vert)

